

**Commission d'enquête:**  
Président : Roland VERGER  
Membres : Pierre GENET  
Jean-Alain LEBRAUD

# **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

**COMMUNES DE SAINT HILAIRE LA  
TREILLE et ARNAC LA POSTE**

***DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN VUE  
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN***

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**  
remis le 6 juin 2017

En application de l'article R 123-18 du code de l'environnement, la commission d'enquête a rencontré le 6 juin 2017, madame LO RE la représentante de la société ABO-Wind et de la société Vent en Marche 87 (VEM 87).

Au cours de cette réunion, après un bilan général sur l'enquête, les observations écrites et orales ainsi que les demandes recueillies au cours de l'enquête ont été présentées.

Le présent procès-verbal dresse la liste des points abordés.

## **1/BILAN GÉNÉRAL**

L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté DCE/BPE n°022 du préfet de la Haute-Vienne pris le 23 mars 2017, du 26 avril au 26 mai 2017.

Le public a été bien informé de la tenue de l'enquête et a pu s'exprimer au cours des 10 permanences.

Le dossier est complet et conforme aux dispositions réglementaires.

Le public a pu participer dans des conditions satisfaisantes de confidentialité.

Les observations ont pu être adressées par courrier électronique à une adresse dédiée.

Un registre électronique des courriels permettait aux internautes de consulter les courriels déjà envoyés.

Douze communes sont situées dans le périmètre défini par la rubrique 2980 des ICPE. L'arrêté préfectoral prévoit deux registres ouverts dans les communes de Saint Hilaire la Treille, siège de l'enquête et Arnac la Poste. Ces registres ont été clos par le président de la commission d'enquête le 26 mai 2017.

## **2/SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

La copie intégrale des registres et de tous les documents remis ou reçus (à l'exception des pages de signatures de la pétition) pendant la durée de l'enquête, sont joints sous formats papier et numérique au présent procès-verbal.

La participation nombreuse du public, a permis d'établir une synthèse par thèmes de toutes les contributions présentées. Elle est matérialisée dans le tableau récapitulatif annexé au présent procès-verbal.

Ce tableau comprend 187 contributions réparties comme ci-après:

- 73 sont favorables au projet ;
- 113 y sont défavorables ;
- 1 personne n'a pas formulé d'avis particulier.

70 ont été formulées par courriel, 46 sont des observations papiers et 71 ont été déposées sur les registres papier mis à disposition dans les mairies.

Quelques personnes ont produit plusieurs contributions. Les observations sont analysées dans les paragraphes suivants, les numéros mentionnés correspondent à ceux du tableau récapitulatif.

La plupart des contributions à ce projet développent plusieurs arguments comme indiqué dans le relevé synthétique ci-après.

Trois associations ont participé à l'enquête. Elles sont toutes les trois défavorables au projet.

### **3/OBSERVATIONS FAVORABLES**

Certaines, de portée générale, soulignent l'importance de l'énergie éolienne face aux défis énergétiques de demain, d'autres abordent les impacts des éoliennes, souvent pour les relativiser.

Le caractère citoyen du projet et son potentiel de développement économique pour compenser les baisses de dotations aux collectivités, figurent également dans les motivations récurrentes des avis favorables.

Les thèmes retenus pour classer ces observations sont les suivants :

Énergie renouvelable, transition énergétique, COP 21, réduction du nucléaire, indépendance énergétique : 59 mentions

Observations n° : R2, R5, L2, R11, R13, C4, R15 à R20, L8, L9, R27, C8 à C10, C19 à C24, C25, C28, C29, C31, C33, C34, C35, C37, C39, C44, C45, C47, C50, C52, C53, C55, C56, C57, C58, C59, R60, C60, C62, C64, L28, L38 à L41, C67, C68.

Études de qualité respectant les composantes environnementales et/ou impacts environnementaux limités et/ou énergie propre et peu de nuisances : 16 mentions

Observations n° : R2, R5, R15, R19, L9, R27, C8, C9, C21, C22, C24, C28, C29, C44, C55, C70.

Impacts limités sur le paysage : 17 mentions

Observations n° : R18, R20, L8, L9, R27, C8, C19, C22 à C24, C25, C28, C43, C55, C62, L28.

Projet citoyen : 28 mentions

Observations n° : R2, C4, R15, L8, L9, C8 à C10, C19, C22 à C24, C29, C33 à C35, C37, C44, C45, C48, C50, C52, C53, C55, C59, C62, L28, C67, C70.

Retombées financières et économiques locales : 34 mentions

Observations n° : R2, R5, R15, R16, L8, R27, C8 à C10, C19, C22 à C24, C25, C28, C31, C34, C35, C37, C44, C45, C50, C52, C53, C55, C57, C59, C62, C64, L28, C67, C70.

Faibles surfaces agricoles consommées : 5 mentions

Observations n° : L8, C19, C57, L28.

Impacts faibles à nuls sur les riverains : 6 mentions

Observations n° : C24, C28, C43, C53, C55, C57.

Soutien sans argumentation particulière : 12 mentions

Observations n° : R9, R10, R29, R30, C51, C54, L30, L42 à L44, C68.

### **4/OBSERVATIONS DEFAVORABLES**

Les observations défavorables sont les plus nombreuses.

Le principe même de l'éolien qui ne serait pas rentable faute de vent suffisant dans la région, sauf à être subventionné, est très fréquemment évoqué. Les diverses recommandations et/ou propositions pour un éloignement plus important des machines par rapport aux habitations sont rappelées à plusieurs reprises.

L'effet d'accumulation des projets, l'altération du paysage, l'impact négatif sur le patrimoine, l'immobilier et le tourisme sont fréquemment cités.

La hauteur des éoliennes est mise en cause. Le rachat du patrimoine par le promoteur du projet, au cours actuel de l'immobilier est souhaité par plusieurs personnes. Le dégrèvement fiscal pratiqué autour du parc de La Souterraine est signalé à plusieurs reprises. Le risque d'encerclement des villages de Commergnac et du Martinet est également mentionné plusieurs fois. La crainte de la transformation de ce paysage rural en paysage industriel et peut être demain en friche industrielle, est dénoncée.

Les impacts sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'avifaune et notamment les espèces sensibles sont régulièrement énoncés. Les nuisances visuelles et sonores sont signalées à maintes reprises.

La mise en œuvre du principe de précaution est demandée de manière récurrente, car certains domaines sont peu connus ou inexplorés, comme les effets des infrasons sur les personnes et les animaux.

L'impact négatif sur le biotope en général et notamment les chemins, le sol et l'eau (destruction de haies, abattage des arbres, détérioration de la voirie par les camions, bétonnage du sol) est indiqué. L'exemple de Lussac les Eglises ou le bocage a été arraché dont des chênes centenaires, est cité en exemple. Les études d'impacts sont parfois partiellement remise en cause par quelques contributions spécialisées et très détaillées produites par des sachants de différents domaines.

La mortalité des oiseaux et des chauves-souris par barotraumatisme et/ou chocs mécaniques est évoquée. L'impact sur les oiseaux migrateurs et principalement les grues cendrées est estimé comme sous évalué.

L'impact sur certains sites comme le Camp de César et la Tour de Loubignac est sous estimé.

L'appât du gain, les conflits d'intérêts, les tensions relationnelles, les jalousies sont également omniprésents. Pour beaucoup il s'agit d'un projet initié par des particuliers avec le soutien des élus pour compenser les pertes en dotation. Le projet citoyen est remis en question, moins d'une dizaine de personnes habitent sur les lieux.

L'abandon de ce projet est souhaité quasi-systématiquement par les personnes ayant émis un avis défavorable. Même si certains ne sont pas fondamentalement contre l'éolien, ils restent fermement opposés à la multiplication des parcs prévus sur le territoire. (voir en annexe l'ensemble des fermes éoliennes prévues dans le nord du département de la Haute-Vienne : 138 éoliennes).

Les thèmes retenus pour classer ces observations sont les suivants :

Impact sur le paysage, le calme et la tranquillité :81 mentions

Observations n° : L1, C1, R3, R4, R7, C2, R8, L3, L2bis, L3, R14, L4, L5, L6, R15bis, C6, C7, L7, R22, R23, R26, R28, R29, C11, C13, L11 à L14, R32, C14 à C17, C20, C26, C30, C36, C40 à C42, C46, C49, C63, C65, L19, L20, L22 à L27, L31 à L37, L45, C69, R67, R68.

Déficit de vent et remise en cause du choix de l'implantation: 41 mentions

Observations n° : L1, C1, R6, R7, R8, L2bis, R14, L4 à L7, R15bis, R26, R28, R29, L11 à L15, L17, C18, C20, C27, C30, C36, C40, C49, L20 à L23, L32, R61, R62.

Impact sur la faune et/ou la flore: 50 mentions

Observations n° : L1, R4, C2, C5, L2bis, L3, R14, L4, L5, C6, L7, R22, R23, R25, R26, R28, R29, C11, L11, L13, L14, L16, L17, C15 à C18, C20, C30, C36, C40 à C42, C46, C49, C61, C63, C65, L19 à L24, L27, L31, L32, L36, L37.

Nuisances sonores et vibratoires : 57 mentions

Observations n° : L1, C1, R3, R6, R7, C2, C3, C5, L2bis, R14, L4 à L6, R15bis, C7, L7, R22, R23, R25, R26, R28, R29, C11 L11, L13, L14, L16, L17, C20, C30, C36, C40, C42, C46, C61, L20 à L23, L26, L27, L31, L33, L34, L45, R62, R65.

Impact visuel et/ou multiplication des projets: 55 mentions

Observations n° : L1, C1, R3, R4, R6, R8, C3, L2bis, R14, L4, L5, L7, R22, R23, R25, R28, R29, C13, L11, L13 à L15, R32, R33, C14, C20, C26, C30, C46, C49, C63, C65, L19 à L23, L27, L32 à L34, L36, L37, C69, R65.

Impact sur la patrimoine et/ou l'immobilier et/ou le tourisme: 59 mentions

Observations n° : L1, R3, R4, C2, R8, C3, L2bis, L3, L4 à L5, C6, C7, L7, R22, R23, L10, R28, R29, L11 à L15, L17, C15, C20, C26, C30, C36, C46, C49, C61, L19, L20, L22, L23, L25, L26, L31, L32, L34, L37, C66, L45, C69, R61, R67, R68.

Impact sur la santé humaine et/ou animale: 54 mentions

Observations n° : R3, R6, R7, C2, R12, C3, C5, L2bis, L3, L5, L6, C6, C7, L7, R22, R23, R25, R28, R29, C11, C13, L11, L13, L14, L17, R33, C15, C20, C30, C36, C40, C46, C49, C61, L18 à L23, L26, L27, L33, R61, R62, R67.

Appât du gain et/ou conflit d'intérêt et/ou aspects économiques négatifs et/ou conflits entre les personnes : 59 mentions

Observations n° : L1, R3, R6 à R8, R12, C3, L2bis, L3, L5, L6, C6, C7, L7, R21 à R23, L10, R28, C11, C12, L11 à L17, R33, C14, C15, C18, C20, C26, C30, C32, C36, C40, C49, C61, L18 à L20, L23, L25 à L27, L36, C66, C69, R61, R64, R65.

Déficit d'informations sur le projet et/ou remise en cause des études: 23 mentions

Observations n° : L1, R3, L2bis, L6, L7, R28, R29, L13, C20, C26, C30, C32, C36, C40, L19, L20, L23, L27, L31, L32, C66.

Aspect écologique du projet et/ou déchets liés au démantèlement: 58 mentions

Observations n° : L1, C1, R3, R6, R7, C5, L2bis, L3, R14, L6, C7, L7, R21, R22, L10, R28, R29, C11, C12, L11, L13, L14, C14, C16 à C18, C20, C26, C30, C40, C41, C46, C49, C61, L19 à L21, L23, L24, L27, L32, L36, C66, C69, R61, R63 à R65.

Impact sur les ondes hertziennes: 2 mentions

Observations n° : C42, L20.

Défavorable sans argumentation particulière : 8 mentions

Observations n° : R1, R24, R31, R34, R35, R46, C38, R66.

**5/ ORGANISATION PROFESSIONNELLE FAVORABLE**

La fédération des Travaux Publics de la Haute-Vienne apporte son soutien au projet.

**6/ ASSOCIATIONS ET PETITION DEFAVORABLES**

1°/Une pétition citoyenne à l'initiative de l'association ASPER (Association pour la Sauvegarde et la Préservation de l'Environnement Rural) a récolté 998 signatures défavorables, dont 237 pour les communes de Saint Hilaire la Treille et Arnac la Poste et 186 à Lussac les Eglises où un parc éolien est en cours de construction.

Les raisons présentées sont les suivantes :

- saccage de l'environnement, pollution visuelle et effet stroboscopique ;
- pollution sonore ;
- impact sur la santé humaine et animale ;
- dévalorisation du patrimoine ;
- risque d'accidents et de friches industrielles en cas de faillite.

Par courrier électronique (C32), elle remet une contribution de 130 pages comprenant notamment des publications des Académies des Sciences, de Médecine et des Beaux Arts ainsi que divers autres documents et témoignages dont certains ont été déjà produits.

2°/L'Association Lathus Vent Debout, située à une trentaine de kilomètres du projet, s'oppose, en précisant que ce dernier porterait un coup sévère au seul potentiel économique existant que constitue le développement du tourisme vert. Elle dénonce également le risque de fracture sociale et remet en cause le montage économique du projet.

3°/L'Association Liglet Stop Eolien (ALSE) compte 75 membres. Elle défend l'environnement sur le territoire Montmorillonnais et les départements alentours. Elle met en avant le risque de mitage du territoire, le déficit de démocratie locale et s'oppose sur plusieurs sujets à l'étude d'impact.

## **7/DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Le conseil municipal de Saint Magnazeix, a émis un avis favorable à ce projet.

Les autres municipalités concernées n'ont pas formulé d'avis particulier ou n'ont pas répondu à notre demande.

## **8/OBSERVATIONS ET PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

### Balisage lumineux des éoliennes

La commission d'enquête souhaite connaître les caractéristique des balisages lumineux mis en place aux sommets des machines et plus précisément l'angle de site de la diffusion des éclats lumineux ?

### Aspect économique et financier

Afin de compléter le dossier et répondre aux différentes remarques concernant la rentabilité économique du projet et la quantité de vent existant sur le lieu d'implantation du parc, la commission d'enquête souhaiterait avoir des éclaircissements sur les points suivants :

1/Le nombre annuel d'heures de fonctionnement des aérogénérateurs dans le dossier administratif est de 2997 heures eq ce qui correspond à un taux de plus de 34 %, qui paraît très élevé pour une éolienne on shore et correspondrait plutôt à une éolienne offshore.

Dans les remarques reçues il est fait état d'un fonctionnement à hauteur de 17% du temps réel pour le parc existant à la Souterraine et d'une quasi faillite du parc éolien de Peyrelevade par manque de vent.

Dans la littérature on trouve généralement des taux autour de 20 à 25%.

D'où provient ce chiffre de 2997 heures eq qui paraît très élevé et qui est utilisé pour établir les tableaux financiers, de trésorerie disponible, de chiffre d'affaire et de dette bancaire ?

2/Le coût total du parc est évalué à 35,03 M€. Il serait intéressant d'avoir le détail de cette somme ainsi que celui de l'entretien et de la maintenance du parc évalué dans le dossier à 2% par an.

3/Pour financer le projet il est fait état d'un apport en fonds propres de 25% et d'un prêt de 75%, soit :

-apport 8,76M€

-prêt bancaire 26,27 M€ sur 15 ans au taux de 3,75%, soit 15 annuités constantes de 2 292k€.

Comment rémunère-t-on les 66 actionnaires citoyens et les fonds propres? Il serait intéressant de faire apparaître ces sommes dans des comptes d'exploitations prévisionnels et des bilans annuels avec une présentation simple et plus accessible, montrant des marges d'exploitation. Il serait également possible de voir l'évolution de ces marges en fonction d'autres hypothèses de forces de vent et donc de chiffres d'affaires moins optimistes que celui qui est retenu dans le dossier.

4/Optimisation économique du projet.

L'étude des variantes, entre 5 et 8 éoliennes, ne prend pas en compte les coûts de construction et de maintenance, ce qui pourtant pourrait être un élément de choix non négligeable. A-t-on en France un recul suffisant pour apprécier l'importance de ce facteur coût ?

5/La demande d'autorisation unique est pour une exploitation de 15 à 20 ans.

Quels sont les éléments qui permettront de fixer avec précision ce délai et quelle est la valeur marchande du parc en fin d'exploitation ? Peut-on envisager de reconstruire un nouveau parc au même endroit ou réutiliser certains éléments dans un nouveau projet ?

#### Commission locale d'information et de suivi

Afin de coordonner toutes les réalisations et surtout pendant l'exploitation, ne serait-il pas opportun de créer une CLI (Commission Locale d'Information et de suivi) élargie éventuellement à l'ensemble de toutes les éoliennes du nord du département, regroupant les élus, les habitants et les exploitants, afin de pouvoir périodiquement informer la population ?

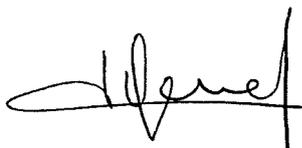
A l'issue de la rencontre, la commission a informé la représentante de ABO-Wind qu'elle disposait d'un délai de quinze jours pour produire les éventuelles observations.

Le président

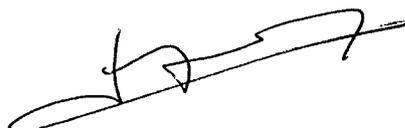


Roland VERGER

Les membres



Pierre GENET



Jean Alain LEBRAUD

## **DOCUMENTS ANNEXES ET PIÈCES JOINTES**

- Tableau de synthèse avec analyse et résumé des observations par thèmes ;
- Carte des projets de fermes éoliennes dans le nord de la Haute-Vienne ;
- Copie du registre de Saint Hilaire la Treille ;
- Copie du registre d'Arnac la Poste ;
- Copie des contributions reçues par courriers postaux ou remis lors des permanences, référencées L1 à L45 ;
- Copie des contributions reçues par Internet, référencées C1 à C70 ;
- Copie de la pétition P1.

# ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE SAINT HILAIRE LA TREILLE ET ARNAC  
LA POSTE  
PARC EOLIEN DES TERRES NOIRES

ANALYSE ET RESUME PAR THEMES DES  
OBSERVATIONS

## TABLEAU DE SYNTHESE

### LEGENDE

<u>Abréviations</u>	<u>Signification</u>
ALP	Arnac la Poste
SHT	Saint Hilaire la Treille
C	COURRIEL
R	REGISTRE
L	LETTRE OU CONTRIBUTION
P	PETITION

ANALYSE ET RESUME PAR THEMES DES OBSERVATIONS FAVORABLES										COMMENTAIRES	
DATES	NOMS et Prénoms (initiales)	LIEUX	MOYENS	Energie renouvelable, transition énergétique, COP21, réduction du nucléaire, indépendance énergétique	Etudes de qualité respectant les environnements et/ou composants environnementaux et/ou impacts écou énergie propre et limites écou nuisances	Impacts limités sur le paysage	Impacts faibles à nuis sur les rivières	Projet citoyen	Faible surfaces agricoles Retombées financières et économiques locales	Soutien sans argumentation particulière	
26 avr. 17	DRIEUX JP	ALP	R2	1	1			1	1		
29 avr. 17	FABRYKA P	SHT	R5	1	1				1		Favorable sous réserve du respect de la proximité des habitations, habite à 1km de E1
4 mai 17	FEDERATION DES TRAVAUX PUBLICS de la Haute-Vienne	SHT	L2	1					1		
Période du 26/04 au 05/05	DRIEUX S	ALP	R9							1	
	DRIEUX Y	ALP	R10							1	
	VAST E	ALP	R11	1							
6 mai 17	CHAMBONNEAU	SHT	R13	1							
8 mai 17	ROUX MC	SHT	C4	1				1			
9 mai 17	PERICHON L & C	SHT	R15	1	1			1	1		Ces personnes dénoncent les contrevérités exposées par les opposants au projet.
	TRASSARD M	ALP	R16	1					1		
Période allant du 6 au 12 mai 2017	DESBOURDELLES J&C	ALP	R17	1							
	TRASSARD G	ALP	R18	1		1					
	TRASSARD AM	ALP	R19	1	1						
	ROBIQUET	ALP	R20	1		1					
13 mai 17	GAUTHIER M	SHT	L8	1	1			1	1		
13 mai 17	GAUTHIER A	SHT	L9	1	1			1			
12 mai 17	ANONYME	SHT	R27	1	1				1		Conteste les positions des opposants au projet
17 mai 17	CARATY R	SHT	C8	1	1			1	1		
17 mai 17	MARGNOUX N	ALP	C9	1	1			1	1		Dénonce l'opposition systématique d'une poignée de personnes éloignées des sites
17 mai 17	MARGNOUX G	ALP	C10	1				1	1		
17 mai 17	THEVEN L.C	ALP	R29							1	
17 mai 17	BAYARD V	ALP	R30							1	
25 mai 17	DUFOURD J	SHT	R40	1							
20 mai 17	LEGER S	ALP	R50	1		1					
20 mai 17	DUFOURNAUD P	ALP	R52	1							
Période	DUFOURD J	ALP	R56	1							





ANALYSE ET RESUME PAR THEMES DES OBSERVATIONS DEFAVORABLES											COMMENTAIRES				
DATES	NOMS et Prénoms (initiales)	LIEUX	MOYENS	Impact sur le paysage, le calme et la tranquillité	Déficit de vent et remise en cause du choix de l'implantation	Impacts sur la faune et/ou la flore	Nuisances sonores et vibratoires	Impact visuel et/ou multiplication des projets	Impact sur le patrimoine et/ou le mobilier et/ou le tourisme	Impacts sur la santé humaine et/ou animale	Appât du gain et/ou conflit d'intérêt et/ou aspects économiques négatifs et/ou conflits entre les personnes	Déficit d'informations sur le projet et/ou remise en cause des études	Aspect écologique du projet et/ou déchets liés au démantèlement	Impact sur les ondes hertziennes TV, GSM	Défavorable sans argumentation particulière
26 avr. 17	PONCHEAUX C	ALP L1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Se trouve trop proche de l'éolienne E8
26 avr. 17	GENY M	ALP R1												1	
29 avr. 17	PONCHEAUX BRESSY S	ALP C1		1	1	1	1	1				1	1		Habitante occasionnelle de Commergnac
29 avr. 17	MONDELET M	SHT R3		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Personne électrosensible
29 avr. 17	FERRAND D	SHT R4		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
3 mai 17	COUTEAU D	SHT R6		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
3 mai 17	COUTEAU L	SHT R7		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
4 mai 07	BROADHURST	ALP C2		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Habite Le Chiron : vue sur E6, E7 et E8 à environ 1 km.
Période du 26/04 au 05/05	DELATTRE JP	ALP R8		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
5 mai 07	CAMUS D&F	ALP R12								1	1	1	1		S'interroge sur la faisabilité de son projet de construction d'une maison d'habitation et la gêne engendrée par la proximité des éoliennes
7 mai 17	CHEVALLIER L	SHT C3		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Souhaite d'autres orientations pour la transition énergétique.
8 mai 17	PIERREVILLE JM	ALP C5								1	1	1	1		
9 mai 17	PONCHEAUX J	SHT L2 Bis		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Se trouve proche de l'éolienne E8; remet en cause l'étude acoustique
9 mai 17	CAILLON J	SHT L3		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
9 mai 17	CAILLON S	SHT R14		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
9 mai 17	FOUQUET C	SHT L4		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Remet le courrier L4 signé par 3 personnes: M. et Mme FOUQUET M, C et F. Personnes habitant à coté des éoliennes de la Souterraine.
9 mai 17	CHARBONNIER N	SHT L5		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Remet le courrier L5 (identique à L4) signé par 3 personnes: M. et Mme CHARBONNIER et Mme LAFFITE. Personnes habitant à coté des éoliennes de la Souterraine.
9 mai 17	MENARD T	SHT L6		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		N'est pas fondamentalement opposé à l'énergie éolienne, mais dénonce le montage actuel du projet et l'absence de l'Etat
11 mai 17	CAEBTEKER	SHT R15 Bis		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Dépopulation, perte de cohésion sociale, covisibilité des parcs entre eux
12 mai 17	AMEY H	ALP C6		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
12 mai 17	AMEY S	ALP C7		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
13 mai 17	MATHIAU P	ALP L7		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Plusieurs témoignages d'impacts sur la santé, humaine et animale, sont présentés dans cette contribution. Cette personne souhaite la mise en oeuvre du principe de précaution pour les éventuels effets sur la santé.
13 mai 17	CAMUS M	ALP R21								1	1	1	1		







